

171 formations labellisées « grande école du numérique »

Le projet de « grande école du numérique » (GEN) est porté par les ministères de l'Éducation nationale, du Travail, de la Ville et du Numérique. Il vise à « favoriser l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi et des personnes sans qualification ou diplôme », ou encore en reconversion professionnelle, dans un domaine dynamique, mais en manque de développeurs et profils techniques qualifiés. Les premières formations labellisées ont été dévoilées le 3 février à l'école informatique 42.

Après un premier appel à projets, 171 formations (sur 360 proposées) ont été retenues (cf. [cartographie](#)), soit trois fois plus que ce qu'[avait envisagé François Hollande lors du lancement](#) de l'initiative en septembre 2015. Ces formations courtes « qualifiantes » (de trois mois à deux ans) sont portées par 84 structures (écoles, associations, collectivités, entreprises), parmi lesquelles : 42, EPSI, WebForce3 et Cisco. Pour les choisir, le comité de labellisation s'est appuyé sur une même grille de critères (ancrage local, contenus des formations, publics ciblés, partenariats, perspectives d'emploi...).

5 millions d'euros d'investissements d'avenir

Le label grande école du numérique permet aux formations sélectionnées d'être « valorisées » et soutenues. Pour financer le développement de leur offre de formation, 72 des 84 structures retenues bénéficieront ainsi d'une aide de 5 millions d'euros dans le cadre du volet « *projets innovants en faveur de la jeunesse* » du programme d'investissements d'avenir. Le gouvernement attribuera également des bourses aux apprenants « sans ou avec peu de ressources ». Un autre appel à projets doit être lancé avant l'été et se traduira par une nouvelle vague de labellisations GEN. L'objectif du gouvernement étant de soutenir la formation de 10 000 personnes aux métiers du numérique, d'ici 2017.

Lire aussi :

[Les jeunes Français ont le blues sur leurs compétences technologiques](#)

[Le numérique source de croissance du PIB pour la France](#)

crédit photo © ProStockStudio / shutterstock.com